

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2022/24

23 novembre 2022

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport, adressé parallèlement au Conseil des gouverneurs et au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité), porte sur la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis le précédent rapport du Directeur général¹.

A. Activités relatives à l'enrichissement

A.1. Installation d'enrichissement de combustible

2. Comme indiqué précédemment², l'Iran a informé l'Agence que, à l'Installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz, en plus des 30 cascades de centrifugeuses IR-1 prévues dans le PAGC³, il comptait : installer 30 cascades supplémentaires – six de centrifugeuses IR-1, quinze de centrifugeuses IR-2m, six de centrifugeuses IR-4 et trois de centrifugeuses IR-6 ; installer une « infrastructure » pouvant rassembler jusqu'à 18 cascades supplémentaires à l'IEC⁴, sans préciser les types de centrifugeuses qui seraient installées ; et augmenter le nombre de centrifugeuses IR-1 installées dans certaines des 30 cascades de centrifugeuses IR-1 qui étaient restées dans la même configuration depuis la Date d'application du PAGC. Toutes ces cascades sont ou seront installées dans quatre des huit unités

¹ GOV/2022/62.

² GOV/2022/62, par. 18 et 19.

³ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 27.

⁴ Y compris l'infrastructure nécessaire aux six cascades de centrifugeuses IR-2m déjà installées (voir GOV/2022/62, par. 21).

d'enrichissement que compte le bâtiment A1000 de l'IEC⁵.

3. Le 19 novembre 2022, l'Iran a informé l'Agence, dans deux lettres concernant l'IEC datées du 17 novembre 2022, qu'il avait « commencé à alimenter » la troisième cascade de centrifugeuses IR-4 ainsi que trois autres des cascades de centrifugeuses IR-2m installées, qu'il comptait installer six cascades de centrifugeuses IR-4 et six cascades de centrifugeuses IR-2m supplémentaires⁶, et qu'il comptait « mettre en service le bâtiment B1000 avec une capacité de 8 unités d'enrichissement »⁷. L'Iran a également informé l'Agence que le QRD actualisé était « disponible à l'installation » pour examen et vérification par l'Agence.

4. Le 20 novembre 2022, l'Agence a procédé à un examen préliminaire du QRD actualisé susmentionné. Cette dernière mise à jour du QRD ne donne aucune information supplémentaire sur le nombre et le type des cascades qui seront installées dans le bâtiment B1000. Ce bâtiment, d'après les renseignements descriptifs reçus précédemment par l'Agence, a la même configuration générale que le bâtiment A1000, dans laquelle chaque unité d'enrichissement peut accueillir jusqu'à 18 cascades de centrifugeuses.

5. Le même jour, l'Agence a vérifié à l'IEC qu'une cascade de centrifugeuses IR-4 supplémentaire et une cascade de centrifugeuses IR-2m supplémentaire avaient commencé à être alimentées en UF₆ naturel pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U, que l'installation d'une cascade de centrifugeuses IR-4 supplémentaire avait commencé, que l'installation de centrifugeuses dans les huit cascades de centrifugeuses IR-4 et les six cascades de centrifugeuses IR-2m restantes n'avait pas encore commencé, que l'installation de sous-collecteurs pour neuf des 12 cascades supplémentaires dans lesquelles seront installées six cascades de centrifugeuses IR-4 et six cascades de centrifugeuses IR-2m était terminée et que l'installation d'une deuxième salle de production dans le bâtiment B1000 n'avait pas encore commencé.

A.2. Installation d'enrichissement de combustible de Fordou

6. Comme indiqué précédemment⁸, l'Iran a commencé à enrichir de l'UF₆ dans une aile (tranche 2) de l'installation d'enrichissement de combustible de Fordou (IECF) en novembre 2019. L'Iran utilise six cascades de centrifugeuses IR-1 (configurées en cascades individuelles ou en trois séries de deux cascades interconnectées) et deux cascades de centrifugeuses IR-6 (exploitées comme des cascades individuelles) pour la production d'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U et d'UF₆ enrichi jusqu'à 20% en ²³⁵U⁹.

7. Le 19 novembre 2022, l'Iran a informé l'Agence, dans une lettre datée du 17 novembre 2022, de son intention d'alimenter les cascades en UFE pour produire de l'uranium enrichi jusqu'à 60 %, en mettant en service la tranche 1 avec une capacité de huit cascades, et en remplaçant six cascades de centrifugeuses IR-1 par des centrifugeuses IR-6 dans la tranche 2 à l'IECF. L'Iran a également informé l'Agence que le QRD actualisé était « disponible à l'installation » pour examen et vérification par l'Agence.

⁵ Deux des huit unités d'enrichissement ont été isolées de la salle de production de l'IEC dans le bâtiment A1000 et désignées pour faire partie de l'Installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz où seront menées des activités de recherche-développement (R-D) liées à l'enrichissement (voir GOV/2022/62, par. 23).

⁶ Ces 12 cascades supplémentaires ont trait aux « jusqu'à 18 cascades supplémentaires » mentionnées au paragraphe 2 du présent rapport.

⁷ Une partie de la salle B du bâtiment B1000 sert à l'entreposage des centrifugeuses et de l'infrastructure excédentaires qui ont été enlevées des trois installations d'enrichissement comme prévu dans le PAGC.

⁸ GOV/2019/55, par. 14 et 15.

⁹ GOV/2022/62, par. 28.

8. Le 20 novembre 2022, l'Agence a procédé à un examen préliminaire du QRD actualisé en question. Selon cette mise à jour du QRD, l'Iran a l'intention d'installer un total de 14 cascades supplémentaires de centrifugeuses IR-6 à l'IECF : six pour remplacer les cascades de centrifugeuses IR-1 déjà en service dans une aile (tranche 2) et huit dans la deuxième aile (tranche 1), qui était restée démantelée depuis la Date d'application du PAGC¹⁰. Dans le QRD actualisé, l'Iran a également décrit un nouveau mode d'exploitation, en plus de ceux déclarés précédemment¹¹, consistant à utiliser uniquement les deux cascades de centrifugeuses IR-6 actuellement installées, configurées en cascades interconnectées, pour produire de l'UF₆ enrichi jusqu'à 60 % en ²³⁵U à partir d'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U comme matière d'alimentation. Toutes les autres cascades, y compris celles qui doivent encore être installées, soit produiront de l'UF₆ enrichi jusqu'à 20 % en ²³⁵U à partir d'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U, soit seront utilisées pour enrichir de l'uranium naturel jusqu'à 5 % en ²³⁵U.

9. Le 22 novembre 2022, l'Agence a vérifié que l'Iran n'avait pas encore commencé à installer les cascades supplémentaires de centrifugeuses IR-6 à l'IECF mais avait commencé l'installation de la tranche 1¹². L'Agence a également vérifié que l'Iran utilisait jusqu'à 1 044 centrifugeuses IR-1 configurées en trois séries de deux cascades interconnectées pour enrichir de l'uranium jusqu'à 20 % en ²³⁵U et une série de deux cascades interconnectées de 166 centrifugeuses IR-6 pour enrichir de l'uranium jusqu'à 60 % en ²³⁵U en utilisant de l'UF₆ enrichi jusqu'à 5 % en ²³⁵U comme matière d'alimentation. Une centrifugeuse IR-1 était installée isolément mais elle n'était pas alimentée¹³.

B. Méthodes de contrôle

10. L'Agence a de nouveau rappelé à l'Iran l'obligation que lui impose l'accord de garanties d'informer l'Agence de toute modification dans les renseignements descriptifs suffisamment à l'avance pour que les modalités de garanties de l'Agence soient ajustées en conséquence afin d'assurer une vérification efficace. L'Agence informera l'Iran de son intention d'augmenter la fréquence et l'intensité de ses activités de vérification à l'IECF conformément à l'accord de garanties.

C. Résumé

11. Le Directeur général demande instamment à l'Iran d'informer l'Agence de toute modification dans les renseignements descriptifs, en particulier en ce qui concerne la production d'uranium hautement enrichi, et de le faire suffisamment à l'avance pour que les modalités de garanties de l'Agence soient ajustées en conséquence afin d'assurer une vérification efficace.

¹⁰ 16 janvier 2016.

¹¹ Voir GOV/2022/62, par. 28.

¹² À ce jour, il s'agit de l'installation de blocs de montage de centrifugeuses qui avaient été précédemment retirés et transférés pour être stockés à Natanz dans le bâtiment B de l'IEC (voir le PAGC, par. 48.2).

¹³ En janvier 2018, l'Iran a informé l'Agence de l'installation temporaire d'une position de centrifugeuse IR-1 unique aux fins de la « séparation d'isotopes stables » dans la tranche 2 (voir GOV/2018/7, note 19).